

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 24 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 038-213803570-20241021-DEL202443ASSV-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-huit septembre deux milles vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS** : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

**ABSENTS** : Christophe MASAT, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN, Sophie VIAL, Bertho MAYETTE

**POUVOIRS** : Thierry VERGER donne pouvoir à Magali GUILLOT, Frédéric DUMOUCHEL, donne pouvoir à Christiane GAUTHIER-MEYER.

**Secrétaire de séance** : Pascal CROIBIER

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 18
--

**DEL 2024 43 : Autorisation à Madame le Maire à signer une offre d'assistance pour le renouvellement du contrat d'assurance Auto 2025.**

**Votée à l'unanimité**

Un marché public assurances avait été réalisé il y a 2 ans sur l'ensemble des assurances.

Fin juin 2024, la commune a reçu un courrier de la société PILLIOT qui résiliait le contrat d'assurance de la flotte automobile au 31/12/2024.

Il convient de relancer une consultation uniquement sur ce point pour les deux années à venir.

Monsieur BALME, société ASCORIA assiste la commune sur ce point dans la rédaction des pièces et l'analyse des offres pour un coût de 600€ HT soit 720€ TTC.

L'offre de la société ASCORIA est jointe à la présente délibération.

**Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer cette offre d'assistance pour le renouvellement des contrats assurance auto pour un montant de 720€ TTC.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 26 septembre 2024 ;

Le Secrétaire,

**Pascal CROIBIER**



Le Maire,

**Magali GUILLOT**

